

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **16 décembre 2013**

Délibération n° 2013-4307

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Fourniture de matériels de visualisation et de synthèses vocales pour la signalisation lumineuse (lots 1 et 2) - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Chabrier

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 6 décembre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 18 décembre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mme Laurent, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Lafferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mme Bocquet, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Lyonnet, Martinez, Millet, Morales, Nissanian, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mmes Rabatel, Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Jacquet), MM. Philip (pouvoir à M. Corazzol), Arrue (pouvoir à Mme David M.), Colin (pouvoir à M. Reppelin), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Chabert (pouvoir à Mme Dagonne), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Genin (pouvoir à M. Millet), Muet (pouvoir à M. Bolliet), Ollivier (pouvoir à M. Guimet), Mme Pallega, MM. Réale (pouvoir à M. Passi), Serres (pouvoir à M. Roche), Turcas (pouvoir à M. Buffet).

Absents non excusés : M. Daclin, Mmes Peytavin, Ait-Maten, M. Louis.

Conseil de communauté du 16 décembre 2013**Délibération n° 2013-4307**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Fourniture de matériels de visualisation et de synthèses vocales pour la signalisation lumineuse (lots 1 et 2) - Marché à bons de commande - Autorisation de signer le marché à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 novembre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Une procédure d'appel d'offres ouvert a été lancée en application des articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics pour l'attribution du marché relatif à la fourniture de matériels de visualisation et de synthèses vocales pour la signalisation lumineuse.

Ces prestations font l'objet de l'allotissement suivant :

Lot n° 1 - Communes de l'ouest : Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Saint Germain au Mont d'Or, Lyon 2°, 3°, 7° et 8°, Villeurbanne.

Lot n° 2 - Communes de l'est : Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize, Lyon 1er, 4°, 5°, 6° et 9°, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Givors, Grigny.

Chaque lot fait l'objet d'un marché unique qui comprend 2 lots techniques :

- lot technique 1 : courant alternatif,
- lot technique 2 : courant continu.

Chaque lot fait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics, conclu pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année.

Chaque lot est conclu sans montant minimum ni montant maximum.

Le montant estimatif sur toute la durée du marché pour les 2 lots géographiques est de 8 000 000 € HT.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres, lors de sa séance du 15 novembre 2013, a classé les offres et choisi pour les différents lots celles des entreprises suivantes :

- lot n° 1 : l'entreprise SEA Signalisation,
- lot n° 2 : l'entreprise SEA Signalisation.

Il est donc proposé au Conseil d'autoriser monsieur le Président à signer lesdits marchés, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le Président à signer les marchés à bons de commande ayant pour objet la fourniture de matériels de visualisation et de synthèses vocales pour la signalisation lumineuse et tous les actes y afférents, pour une durée ferme de un an reconductible de façon expresse 3 fois une année, avec les entreprises suivantes :

- lot n° 1 - Communes de l'ouest : Charbonnières les Bains, Ecully, Marcy l'Etoile, la Tour de Salvagny, Dardilly, Champagne au Mont d'Or, Saint Didier au Mont d'Or, Saint Cyr au Mont d'Or, Limonest, Lissieu, Collonges au Mont d'Or, Saint Romain au Mont d'Or, Couzon au Mont d'Or, Poleymieux au Mont d'Or, Albigny sur Saône, Curis au Mont d'Or, Tassin la Demi Lune, Saint Genis les Ollières, Craponne, Francheville, Sainte Foy lès Lyon, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Genis Laval, Irigny, Vernaison, Charly, Saint Germain au Mont d'Or, Lyon 2°, 3°, 7° et 8°, Villeurbanne avec l'entreprise SEA Signalisation sans engagement de commandes minimum et maximum,

- lot n° 2 - Communes de l'est : Bron, Vaulx en Velin, Chassieu, Décines Charpieu, Meyzieu, Jonage, Saint Priest, Mions, Corbas, Vénissieux, Saint Fons, Feyzin, Solaize, Lyon 1er, 4°, 5°, 6° et 9°, Genay, Neuville sur Saône, Montanay, Fleurieu sur Saône, Cailloux sur Fontaines, Rochetaillée sur Saône, Fontaines sur Saône, Fontaines Saint Martin, Sathonay Village, Sathonay Camp, Rillieux la Pape, Caluire et Cuire, Givors, Grigny avec l'entreprise SEA Signalisation sans engagement de commandes minimum et maximum.

2° - Les dépenses au titre de ces marchés seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement - exercices 2014 et éventuellement 2015, 2016 et 2017.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 18 décembre 2013.